

■ après une grave agression

Nice : une plainte classée sans suite pour cause de dossier perdu

« Ce n'est pas concevable, je ne croyais pas qu'il était possible qu'un dossier disparaisse ! » Emmanuel Franchi, un jeune Niçois de 26 ans est interloqué. Il n'en revient pas. Il a dû se pincer lorsque son avocat, M^e Adrien Verrier, lui a montré le courrier, signé du procureur de la République, Eric de Montgollier, qu'il venait de recevoir. En substance, la lettre expliquait « qu'il n'était plus possible de reprendre l'enquête, à partir des éléments subsistants ». Bref la plainte pour agression déposée le 30 avril 2006 par Emmanuel Franchi était classée sans suite, faute de charges suffisantes. Le procureur regrette d'ailleurs « d'avoir à prendre une telle décision sur la base d'une erreur de fonctionnement » et s'en excuse. Or, Emmanuel Franchi attendait que ses agresseurs puissent être confondus. « Ça m'a marqué ! », avoue-t-il presque trois ans plus tard.

Des éléments du dossier disparés

Car il a été particulièrement affecté, meurtri. Il a quitté son emploi dans ce magasin de l'avenue Jean-Médecin devant lequel trois individus l'avaient passé à tabac, le 30 avril 2006.



Emmanuel Franchi a découvert dans le cabinet de son avocat niçois, M^e Adrien Verrier, le triste sort qu'a connu sa plainte.

(Photo Franck Fernandes)

Il leur avait simplement demandé de se tenir tranquille dans les rayons. Que s'est-il donc produit pour arriver à une telle impasse ? Le dossier et ses éléments dont la cassette vidéo où était enregistrée la scène de l'agression, ont tout simplement disparu. Un suspect interpellé le soir de l'agression avait bien été entendu, mais il n'avait pas

reconnu être l'un des trois auteurs. De son côté, la justice qui a mené l'enquête se défausse : le dossier n'est jamais parvenu au Parquet. On suppose donc que des pièces auraient été égarées au sein de la caserne Auvarre à Nice ou lors du transfert vers le palais de justice. Bien évidemment, Emmanuel Franchi et son avocat n'ont pas attendu trois

ans pour s'intéresser au devenir judiciaire de la plainte. « Les détails d'enregistrement au Parquet sont parlés conséquents. Nous avons commencé à nous en enquêter au bout de six mois. Puis, à la fin de l'année, j'ai commencé à écrire à tous les services de police qui avaient pu avoir le dossier en main », explique M^e Verrier.

Ultime recours : le tribunal administratif

Finalement l'avocat décide en juin 2008 de saisir directement le procureur qui répondra à la fin de l'année. « Je trouve que c'est une injustice. On espère et puis rien n'avance. C'est triste car cela peut se reproduire pour d'autres affaires », glisse Emmanuel Franchi.

D'ailleurs avec son avocat, ce dernier a décidé de ne pas en rester là et a saisi les deux ministères de l'Intérieur et de la Justice au terme d'un recours préalable. Ensuite, il compte bien déposer un recours devant le tribunal administratif. « Nous demanderons à être indemnisés sur la base de la perte de chance de ne pas avoir pu faire une procédure », expose M^e Adrien Verrier. La chance va-t-elle enfin tourner ?